



PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

35^e réunion du Groupe de Travail 4 du CCPL Accords de partenariat de pêche durable avec des pays tiers (APPD)

Mardi 11 mars 2025, de 9.30 h à 13 h CET/GMT+1

Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU Hotel - Bd Charlemagne 80, 1000 Bruxelles

Présidente : Béatrice Gorez

Vice-présidente : Ángela Cortina

1. Bienvenue et ouverture de la réunion par la présidente du groupe de travail 4

La présidente du GT4, Mme Béatrice Gorez, souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs, les remerciant de leur présence et de leur participation.

La liste complète des membres et des observateurs figure à l'annexe I.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT4 – Bruxelles, 15 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans commentaires.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout d'un point demandé par M. Javier Garat, CEPESCA, concernant la situation de la flotte de palangriers à hameçons (canneurs) de Dakartuna. Ce point est abordé à la fin du point 6.

4. Approche stratégique de la Commission européenne pour l'action extérieure de pêche de l'UE

4.1. Présentation réalisée par Isabelle Garzon (coordinatrice de la DG MARE)

La représentante de la CE, Mme Isabelle Garzon, fait une présentation intitulée « Vers une stratégie pour l'action extérieure de l'UE en matière de pêche », qui peut être consultée à l'adresse suivante : https://ldac.eu/images/I.Garzon_2025.03.07_Presentation_LDAC.pdf

Mme Garzon, CE, indique que l'objectif de la Commission est de combiner un ensemble d'instruments et de politiques sectorielles de l'UE afin de renforcer la durabilité de la pêche extérieure de l'UE — d'un point de vue environnemental, économique et social — et de promouvoir une meilleure gouvernance mondiale et régionale, ainsi que des chaînes de valeur durables.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est important pour eux de recueillir les premières impressions sur les questions générales soulevées dans leur présentation, à savoir :

- Comment les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) doivent-elles aborder les conséquences du changement climatique ?
- Comment doivent-elles soutenir la mise en œuvre du nouveau traité sur la biodiversité marine au-delà des limites nationales (BBNJ) ?

- Comment l'action dans le domaine de la pêche peut-elle contribuer à la protection des espèces menacées d'extinction ?
- Comment garantir que l'Europe conserve son leadership international grâce à son approche de tolérance zéro envers la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et promeuve ses normes mises à jour en matière de contrôle de la pêche ?
- Comment promouvoir les normes du travail dans les flottes de pêche extérieures de l'UE, ainsi que dans les flottes non communautaires ?
- Comment construire une chaîne de valeur plus durable grâce à des mesures commerciales et de commercialisation, et à la durabilité des importations et des exportations de produits halieutiques de l'UE ?
- Quelles pourraient être les approches régionales adaptées à chaque cas ? Dans ce contexte, comment garantir la stabilité et la prévisibilité de l'accès aux eaux voisines et quel rôle une nouvelle génération d'accords de partenariat de pêche durables pourrait-elle jouer pour relever ces défis ?

4.2. Commentaires des membres du CCPL

Il s'ensuit un échange d'opinions, de commentaires et de questions de la part des membres, qui peuvent être résumés comme suit :

Questions des membres du CCPL

- M. Julio Morón, OPAGAC, souligne que l'UE s'inquiète de questions telles que le changement climatique ou le BBNJ, mais ne se soucie pas de la viabilité économique de la flotte européenne, qui risque de disparaître. Cela va donner lieu à une révision à la baisse des accords de pêche durable en raison du manque de navires pouvant accéder à leurs zones de pêche. Selon lui, on laisse passer des possibilités de pêche dans les ORGP, comme en témoigne le fait que 97 % des espèces de thonidés tropicaux soient bien gérées.
- Mme Joëlle Philippe, CFFA, rappelle l'importance de la cohérence des politiques.
- M. Juan Manuel Trujillo, ETF, souligne l'importance des questions sociales ainsi que la ratification de la Convention C-188 de l'OIT par les États membres, rappelant que pour l'instant, seuls neuf d'entre eux l'ont ratifiée.
- En ce qui concerne l'égalité des conditions (« level playing field »), il estime qu'il convient d'utiliser les deux outils réglementaires que sont la diligence raisonnable et celui portant sur le travail forcé. Il faut donc veiller à ce que ces politiques soient appliquées dans les pays tiers et que ces outils soient mis en œuvre.
- M. José Ramón Fontán, ANEPAT, indique que les objectifs poursuivis ne peuvent être atteints que par le contrôle et la surveillance des captures. Par exemple, la mise en place d'un registre européen pour les sociétés mixtes pourrait être un moyen de les rendre plus transparentes et mieux contrôlées. Enfin, il rappelle que le CCPL attend toujours d'être reçu par le personnel de la DG INTPA pour tenir une réunion bilatérale à Bruxelles.
- M. Ignacio Fresco, OCEANA, demande comment l'ensemble de la chaîne de valeur sera pris en compte, étant donné que, par exemple, pour l'aquaculture, les produits transformés ou même l'huile, cela n'est pas exigé, contrairement à la pêche.

Il demande donc si la DG MARE va faire une proposition concernant la chaîne de valeur qui alimente l'aquaculture ; si les sociétés mixtes seront incluses dans le pacte pour l'Océan ; et comment le cadre de gouvernance européen peut être inclus dans le pacte pour l'Océan.

- M. Javier Garat, CEPESCA, indique que la CE doit mener une réflexion interne et se doter du personnel adéquat pour assister et participer à tous les forums de gouvernance internationale, y compris ceux des Nations unies et des différentes ORGP.

En ce qui concerne le BBNJ, il indique qu'il semble se concentrer uniquement sur la fermeture de 30 % des zones maritimes protégées en haute mer et comporter de nombreux autres aspects. D'autre part, il indique que la Coalition internationale des associations de pêche (ICFA) qu'il présidait s'est déclarée satisfaite de l'adoption du traité, car celui-ci stipule expressément que le mandat et le rôle des ORGP ne doivent pas être compromis. C'est pour cette raison qu'ils estiment que l'UE doit s'efforcer de renforcer les ORGP et de les présenter comme un exemple pour d'autres secteurs opérant en haute mer.

En ce qui concerne la CITES, il souligne qu'il souhaiterait que l'UE écoute le groupe d'experts de la FAO et tienne compte de ses recommandations.

En matière de lutte contre la pêche INN, il estime qu'il faut prendre la Chine au sérieux et adopter les mesures appropriées.

Réponses de la représentante de la DG MARE

La représentante de la CE, Mme Isabelle Garzon, indique que la consultation sera lancée au cours du second semestre et qu'elle souhaiterait rester en contact avec tous les membres du CCPL. Elle précise que la viabilité économique et la survie de la flotte européenne sont une préoccupation majeure. Elle signale que l'UE mène actuellement des recherches internes sur la manière dont elle peut contrôler l'activité des autres flottes et promouvoir des conditions de concurrence équitables. Elle indique que le pacte pour l'Océan ne sera pas la réponse à tout, mais que les principes contenus dans cette stratégie globale s'appliqueront à certains aspects spécifiques de la pêche.

En ce qui concerne le BBNJ, elle est d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un instrument juridique ambitieux et complexe qui va au-delà des zones maritimes protégées, et qu'il est essentiel que les ORGP y participent également. Enfin, elle propose de compléter toutes ces informations par des discussions ultérieures lors des prochaines réunions du CCPL.

Il est ensuite convenu de l'**ACTION** suivante :

- **Le Secrétariat distribuera la présentation de Mme Garzón à tous les membres du groupe et recueillera les thèmes clés afin d'élaborer une réponse à la consultation initiale de la Commission (« call for evidence ») ainsi qu'un avis spécifique de suivi.**
- **La stratégie pour l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche sera incluse parmi les priorités générales du prochain programme de travail annuel du CCPL, qui couvre la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026. Ce travail servira à fournir un retour d'information à la consultation en vue de l'élaboration d'une communication par la CE prévue pour la fin 2026.**

5. Débat entre la DG MARE et le CCPL sur la nouvelle génération d'APPD

Le représentant de la CE, M. Luis Molledo, interroge les membres sur la nouvelle génération des APPD, leurs défis et la manière d'aborder l'avenir.

Mme Charlotte Gobin, CE, fait ensuite une présentation dans laquelle elle souligne les objectifs généraux suivants :

1. Contribuer à la conservation des ressources et à la durabilité environnementale par l'exploitation rationnelle et durable des ressources marines vivantes de l'État côtier.
2. Contribuer à la continuité de l'activité des flottes de l'Union et à l'emploi lié aux flottes opérant dans le cadre des APPD.
3. Soutenir le développement d'un secteur de la pêche durable dans les pays partenaires.

La présentation peut être consultée à l'adresse suivante :

https://ldac.eu/images/EC_Presentation_Brainstorming_session_LDAC_New_generation_SFPAs.pdf

M. Luis Molledo, CE, souligne les principales questions qui peuvent être résumées comme suit :

1. Les accords de pêche durables (APPD) sont-ils toujours adaptés à leur objectif et constituent-ils l'outil approprié ? Est-il nécessaire d'aborder la question des flottes de l'UE pour les partenaires dans l'intérêt des besoins généraux en matière de durabilité ?
2. Quels sont les domaines prioritaires et les espèces d'intérêt commercial potentiels ? Nous disposons actuellement de 11 APPD. Devrions-nous peut-être accorder plus d'importance à certains domaines qui obtiennent des résultats particulièrement satisfaisants ? Ou est-il préférable de concentrer les ressources limitées sur le thon plutôt que sur les ressources pélagiques ?
3. Finances : comment répondre aux critiques concernant le paiement des contribuables aux APPD au regard des débats de l'OMC ? Compte tenu des ressources limitées, comment allons-nous aborder les questions financières des APPD ? Peut-on imaginer de nouvelles voies, une augmentation de la contribution des armateurs ?
4. Comment améliorer l'égalité de traitement de tous les opérateurs de pêche (« level playing field ») par le biais des APPD ?
5. Que faire de la clause d'exclusivité et des accords inactifs qui pourraient nuire au « level playing field » (conditions équitables) et porter préjudice aux flottes de l'UE et à la chaîne de valeur de la pêche ?

Après l'explication donnée par les représentants de la CE, la vice-présidente du GT4, Mme Ángela Cortina, a présenté les principales conclusions du groupe de discussion (Focus Group) sur les accords de pêche durables et responsables (APPD), qui a abordé les défis et les opportunités pour les pays tiers dans un contexte de concurrence dans le secteur de la pêche.

Le contenu de la présentation est disponible à l'adresse suivante :

https://ldac.eu/images/Future_of_Sustainable_Fisheries_Partnership_Agreements.pdf

Après une série de débats et de commentaires entre les membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- Continuer à travailler au sein du groupe de discussion afin d'élaborer un ou plusieurs avis spécifiques.
- Tenter de répondre aux questions soulevées par les représentants de la DG MARE lors de la réunion.

6. Mise à jour de la DG MARE sur la situation actuelle des APPD en vigueur et sur l'état des négociations

Le représentant de la CE et chef de l'unité B3 chargée des accords commerciaux et de pêche avec les pays tiers au sein de la DG MARE, M. Luis Molledo, présente les dernières actualités concernant :

- Maroc : la décision de la Cour de justice de l'Union européenne est en cours d'analyse. À l'heure actuelle, la Commission européenne explore avec le Maroc les solutions possibles pour que les conditions fixées dans la décision soient respectées. Il s'agit d'un processus d'évaluation, et non de négociation.
- São Tomé-et-Principe : en cours de consultation auprès des États membres. Sur le point d'aboutir.
- Gambie : la CE étudie les options disponibles pour continuer d'avancer. Une évaluation externe a été réalisée.
- Seychelles : expire début 2026. La phase préparatoire est terminée et ils demanderont bientôt au Conseil de négocier le mandat. Ils souhaitent entamer les négociations en juin/juillet.
- Gabon : les préparatifs se poursuivent et les négociations devraient débuter à la fin de l'année.
- Mauritanie et Maurice : la phase préparatoire arrive à sa phase finale et les évaluations ex post et ex ante seront envoyées dans les prochains mois. L'idée est d'obtenir un mandat politique en juin et d'entamer les négociations début 2026, afin de pouvoir signer l'accord avant son expiration.
- Sénégal et Comores : il existe des problèmes liés à la pêche INN dans ces deux pays ; ils n'envisagent donc pas pour l'instant de reprendre les négociations pour parvenir à un accord.
- Angola et Mozambique : ce sont deux pays prioritaires pour explorer les possibilités de négociations en vue d'une nouvelle génération d'accords de pêche durable.
- Côte d'Ivoire : la signature de l'accord est prévue dans les meilleurs délais possibles.

Après une série de questions posées par les membres du CCPL, les représentants de la CE ont répondu comme suit :

M. Luis Molledo, CE, à propos du jugement concernant le Sahara, souligne que celui-ci stipule que les accords doivent présenter un avantage direct et vérifiable pour le peuple sahraoui. En outre, les zones de pêche doivent être délimitées plus clairement dans les futurs accords. Il s'agit là de questions d'une grande complexité politique et aucune solution rapide n'est en vue. Toutefois, les parties intéressées seront consultées, puisqu'ils se trouvent dans la phase qui prévoit d'aborder cette question.

Mme Charlotte Gobin, CE, au sujet du plan de gestion des petits pélagiques en Mauritanie, indique que le Comité mixte a demandé un renforcement des mesures de conservation.

La CE est d'accord pour qu'elles soient mises en œuvre à partir de 2025. La fermeture sera de deux mois dans la zone de reproduction et d'élevage. Un appel à une plus grande cohérence a été lancé. En effet, la Mauritanie se tournera vers le COPACE. Elle souligne que les mesures relatives aux pélagiques auront un impact sur les stocks démersaux dans les captures accessoires. En ce qui concerne les mesures de débarquement, elle indique qu'elles sont en vigueur depuis janvier et peuvent être appliquées conformément au protocole.

Ensuite, M. Javier Garat, CEPESCA, explique la situation grave dans laquelle se trouve la flotte de canneurs et de palangriers de capitaux basques et français en raison des conséquences économiques importantes qu'entraîne le non-renouvellement du protocole entre l'UE et le Sénégal. Cette circonstance les empêche de pêcher, en particulier les pêcheurs à la canne et les palangriers qui utilisaient des appâts vivants et ciblaient des espèces telles que la sardine, l'anchois, le maquereau ou le chinchard.

Face à cette situation d'urgence, il suggère que le CCPL envoie une lettre à la CE pour lui demander d'étudier des mécanismes de soutien et de mobiliser les fonds nécessaires, conformément aux instruments disponibles en matière de recherche, de coopération internationale ou de transition juste, afin de développer un projet pilote dans les eaux du Pacifique du Costa Rica, du Panama et de la Colombie, avec des études scientifiques expérimentales visant à étudier l'état de la ressource (c'est-à-dire les espèces de thon et les appâts vivants) en vue de leur exploitation éventuelle.

L'**ACTION** suivante est adoptée à l'unanimité :

- **Javier Garat, CEPESCA, Michel Goujon, ORTHONGEL, et Ignacio Fresco, OCEANA, examineront conjointement la proposition de lettre de CEPESCA (au nom de DAKARTUNA) concernant l'expulsion des thoniers à canne du Sénégal et apporteront leur soutien pour obtenir un financement afin de mener des études scientifiques/campagnes visant à évaluer l'état des stocks de thon et d'appâts vivants dans des zones de pêche alternatives telles que le Costa Rica ou le Panama.**

7. Mise à jour de la DG MARE/INTPA sur le programme GLOBAL GATEWAY

Le représentant de la DG INTPA, M. Juan José Almagro, fait une présentation sur le programme [Global Gateway](https://ldac.eu/images/Global_Gateway_Presentation_DG_INTPA.pdf), disponible sur le site web du CCPL :

https://ldac.eu/images/Global_Gateway_Presentation_DG_INTPA.pdf

Il souligne qu'il existe un organe consultatif du secteur privé appelé « Business Advisory Group » où des réunions sont également organisées avec différentes organisations de la société civile. Ce programme comprend différents projets, qui peuvent être consultés sur le lien suivant : https://commission.europa.eu/topics/international-partnerships/global-gateway_es

Il indique que le Global Gateway Forum se tiendra les 11 et 12 juillet.

Ensuite, les membres du CCPL posent des questions et font des commentaires :

- M. José Ramón Fontán, ANEPAT, demande comment s'élever contre la flotte de pêche chinoise et comment tirer parti de cet instrument. Il indique également qu'il souhaiterait faire partie de

l'organe consultatif représentant le secteur privé. Il estime en outre que le financement du Global Gateway pourrait servir à renouveler la flotte.

- Le représentant de la DG INTPA indique que le « Business Advisory Group » compte parmi ses membres l'association européenne des ports maritimes et que la DG INTPA et la DG MARE assurent conjointement le suivi des travaux de ce groupe.
- M. Francisco Mari, Bread For the World, explique qu'il existe un conflit avec la flotte dans le port de Cotonou et demande comment la société civile peut avoir une influence sur des questions aussi graves.
- M. Almagro, DG INTPA, répond que l'une des initiatives clés est la « Team Unit », qui concerne les améliorations dans les ports ainsi que les progrès en matière d'efficacité énergétique dans les villages.

Il est ensuite approuvé comme **ACTION** :

- **Assurer le suivi de la lettre envoyée par le CCPL et demander une réunion bilatérale en présentiel avec une petite délégation du CCPL (4-5 représentants) à Bruxelles dans les prochains mois afin d'étudier les possibilités d'investissement dans le secteur de la pêche dans des pays tiers pouvant bénéficier de ces fonds.**

8. Mise à jour des travaux du CCPL sur les petits pélagiques en Afrique de l'Ouest

8.1. Groupe de discussion sur la gestion des pêches des petits pélagiques communs dans les pays d'Afrique occidentale.

Le secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, rend compte du projet d'avis sur les petits pélagiques et résume les prochaines étapes qui ont été convenues comme **ACTION** :

- **Un appel à manifestation d'intérêt (comprenant l'ordre du jour, les termes de référence et les dates possibles) sera lancé et un groupe de discussion sera organisé dès que possible (1 à 2 semaines après la réunion du GT4) afin d'identifier les éléments fondamentaux de l'avis et d'élaborer un premier projet de proposition au niveau interne, y compris l'approche régionale pour la science et le développement des MAMP entre les États côtiers africains ; l'importance de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la consommation humaine, ainsi que la surexploitation des stocks, la traçabilité des pêches et la valeur de l'aquaculture. Des scientifiques seront invités et l'avis devrait être approuvé et prêt à être envoyé à la DG MARE avant la fin du mois d'avril. Il pourra également être partagé avec nos partenaires AFRIFISH et COMHAFAT et mis à la disposition du public pour les autres parties intéressées.**

M. Árni M. Mathiesen, observateur au nom du « Global Roundtable on Marine Ingredients », indique que l'organisation qu'il représente traite des questions très similaires à celles sur lesquelles travaille le CCPL, qui sont en accord avec bon nombre des recommandations incluses dans les avis du LDAC sur cette question. Il propose donc de travailler ensemble à l'avenir sur des questions telles que la gestion régionale des stocks de petits pélagiques en Afrique de l'Ouest, ainsi que sur des thèmes liés au développement économique et à la formation, et suggère la possibilité de formaliser cette collaboration dans les mois à venir.

9. État d'avancement du projet d'avis du CCPL sur les entreprises de pêche ayant des investissements et des activités dans des pays tiers non membres de l'UE

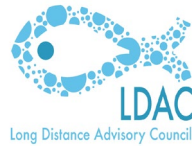
Mme Manuela Iglesias, CCPL, contextualise et résume les événements liés à ce sujet. En décembre 2024, après l'approbation des termes de référence et la publication de l'appel à manifestation d'intérêt, la première réunion du groupe de discussion (Focus Group) sur les sociétés mixtes s'est tenue. Il a été convenu d'élaborer deux avis distincts : l'un sur la transparence et l'autre sur la durabilité des sociétés mixtes. Actuellement, ce groupe travaille sur le projet de rapport sur la transparence, qui sera envoyé pour révision et approbation éventuelle aux groupes GT4 et GT5. Elle rappelle qu'un point important sera la mise à jour éventuelle du registre des sociétés mixtes par le Secrétariat général de la pêche (SGP) espagnol.

M. José Ramón Fontán, ANEPAT, rend compte d'une réunion qu'ils ont tenue avec le SGP sur la nécessité de mettre à jour le registre des sociétés mixtes, convenant qu'il est essentiel d'améliorer la transparence. Des informations à ce sujet sont attendues lors du séminaire de Vigo qui sera organisé par le CCPL au mois de mai.

En l'absence d'autres questions à traiter, la présidente annonce que la prochaine réunion du GT4 se tiendra en octobre 2025 à Bruxelles (date et lieu à confirmer prochainement).

Elle lève ensuite la séance en remerciant les membres présents pour leur participation, les interprètes pour leur précieux travail et le Secrétariat pour avoir permis le bon déroulement des réunions.

FIN



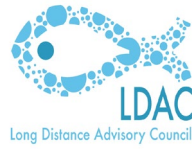
ANNEXE I : Participants au groupe de travail 4 du CCPL
Bruxelles, 11 mars 2025 - 9h30 à 13h00.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL 4

1. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE. Présidente du GT4 du CCPL.
2. Ángela Cortina. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba. Vice-présidente du GT4 du CCPL.
3. Julio Morón. OPAGAC
4. Marc Ghiglia. UAPF
5. Anertz Muniategui. ANABAC
6. Vanya Vulperhorst. OCEANA
7. Tim Hedemma. Pelagic Freezer trawler Association
8. Iván López. AGARBA/CEPESCA
9. Javier Garat. CEPESCA
10. Michel Goujon. ORTHONGEL
11. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
12. Anne-France Mattlet. Européche tuna group
13. Joelle Philippe. CFFA-CAPE
14. Julien Daudu. EJF
15. José Ramón Fontán. ANEPAT
16. Juan Manuel Trujillo/Andrea Albertazzi. ETF
17. Rob Banning. PFA
18. Francisco Mari. BFW
19. Iris Ziegler. Seas at Risk
20. Josephine Woronoff. The Pew Charitable Trusts
21. Despina Symons. EBCD
22. Janne Posti. Conxemar
23. Odran Corcoran. WWF EPO
24. Ignacio Fresco. OCEANA

OBSERVATEURS

25. Luis Molledo. SFPAs (Zoom)
26. Charlotte Gobin. SFPAs (Zoom)
27. Mariana Corte-Real. DG MARE B4 (SFPAs)
28. Isabelle Garzon DG MARE CFP Advisor (Stratégie de la CE pour l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche)
29. Mirella Roncero. Secrétariat général de pêche Espagne (Zoom)
30. Carmen Asencio. Secrétariat général de pêche Espagne
31. David Wodlund. Secrétariat général de pêche Espagne
32. Laura Pérez. Parlement européen
33. Catherine Davis. Fauna & Flora
34. Madou Raïssa. CAOPA
35. Árni M. Mathiesen. Global Roundtable on Marine Ingredients



- 36. Benoit Guerin. BG Sea Consulting
- 37. Amélie Laurent. OCEANA
- 38. Margaux Rochefort. CFFA-CAPE

SECRÉTARIAT CCPL

- 39. Alexandre Rodríguez. CCPL
- 40. Manuela Iglesias. CCPL
- 41. Marta de Lucas. CCPL (Zoom)